

MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES PERMANENTES ET SAISONNIÈRES AYANT À DISPOSER D'EAUX USÉES ET QUI NE SONT PAS RACCORDÉES À UN RÉSEAU D'ÉGOUT

La présente est pour vous aviser que votre installation septique (fosse septique ou puisard) sera vidangée¹ pendant la période suivante : L'entrepreneur responsable de la vidange est "**Les Entreprises Claude Boutin**".

SEMAINE DU 21 JUILLET AU 25 JUILLET 2025

Chemin Ville-Marie, Entrée 234, Rue du Bon-Air, Rue Livaudière, Rue de la Faune, Chemin St-Roch, Rue de l'Anse Sud, Rue de la Chute, Rue Dunière, Rue de Vitré, Entrée 151, Rue Franclieu.

SEMAINE DU 28 JUILLET AU 1^{er} AOÛT 2025

Route du Fleuve (# civiq 409 à 542-A), Rue du Beau-Site, Rue de la Villa-sur-Mer, Entrée 124, Rue de l'Anse Nord, Côte des Pionniers, Entrée 122-B, Chemin du Domaine, Rue Charles-Couillard, Entrée 113 Nord, Entrée 113 Sud, Entrée 104.

SEMAINE DU 4 AOÛT AU 8 AOÛT 2025

Route du Fleuve, Rue St-Étienne.

SEMAINE DU 11 AOÛT AU 15 AOÛT 2025

Entrée 97, Rue de Chaume, Rue du Bord-de-l'Eau, Rue des Labrecques, Rue Louvières, Rue de Portelance, Rue Cecyre, Rue de Lestang, Rue Riverin, Entrée 63, Entrée 61, Entrée 60, Route de Beaumont, Chemin des Fiefs.

SEMAINE DU 18 AOÛT AU 22 AOÛT 2025

Rue Belcour, Entrée 41, Entrée 38, Entrée 35, Entrée 34, Entrée 32, Entrée 29, Entrée 27, Entrée 24, Entrée 23, Entrée 21, Chemin des Bernaches, Entrée 19, Entrée 15, Rue Péan, Rue du Moulin.

Prenez note que nous ne pouvons déterminer à l'avance la journée exacte de la vidange de votre fosse.

Tel que prévu au règlement no 106-01 de la MRC de Bellechasse, vous avez L'OBLIGATION de respecter les conditions suivantes :

- 1^o Dégager le couvercle de votre fosse ou de votre puisard **en prévoyant un dégagement d'environ 4 pouces autour du couvercle de manière à ce que l'employé puisse le soulever facilement, tel que démontré sur l'image suivante.** Laisser le couvercle sur la fosse.
- 2^o **Localiser votre fosse à l'aide d'un piquet facilement repérable. IMPORTANT : Le piquet doit être installé au début de la période de vidange indiquée ci-dessus.** Si plus d'une fosse, identifier clairement les fosses à vidanger.
- 3^o Si le chemin d'accès à votre propriété est muni d'une barrière, l'ouvrir et la déverrouiller ou nous aviser que celle-ci est débarrée s'il y a lieu.
- 4^o Si une corde à linge se trouve sur le passage, bien vouloir la rendre visible pour les camionneurs afin d'éviter tout bris.
- 5^o Si votre fosse possède un couvercle avec des vis, bien vouloir les dévisser pour que ce soit plus efficace et accommodant pour le chauffeur lorsqu'il fera la vidange.



Exemple d'un couvercle bien dégagé

De plus, votre numéro civique doit être lisible de la voie publique pour éviter les erreurs.

N.B. : Si ces conditions ne sont pas respectées et que le chauffeur doit y retourner, DES FRAIS PEUVENT ÊTRE APPLIQUÉS (Voir suite verso.)

¹ La vidange ne comprend pas le nettoyage de votre filtre d'installation septique.

La technologie avec le camion « Juggler » sera appliquée encore cette année pour la vidange des installations septiques avec champs d'épuration.

QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME JUGGLER?

La collecte des eaux usées des installations septiques se fera selon le procédé des camions "JUGGLER" qui permet de récupérer tout le contenu de la fosse et de retourner le surnageant dans la fosse, débarrassé, à 98 % en moyenne, des matières organiques mais renfermant toujours une flore bactérienne permettant ainsi un meilleur fonctionnement du champ d'épuration.

Cette pratique de retourner le liquide à la fosse est d'ailleurs recommandée, puisque le liquide laissé dans la fosse et les bactéries qu'il contient permettent au système de retrouver son efficacité plus rapidement. De plus, le recyclage de l'eau traitée permet d'équilibrer les pressions hydrostatiques dans la fosse vidangée, évitant ainsi le soulèvement de la fosse ou l'effondrement de parois.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter ***au 418 883-3347 poste 0***

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!